

5.4 PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer le transfert de l'entreprise, le repreneur et le cédant peuvent s'entendre sur un montage financier qui regroupera diverses sources de financement. Une telle entente doit être fondée sur des choix réfléchis, qui tiennent compte à la fois des produits disponibles, des caractéristiques de l'entreprise et de ses projets. Puisque le succès du transfert de votre entreprise reposera sur ces choix, nous vous invitons à explorer l'ensemble des produits disponibles et à vous renseigner sur leurs caractéristiques.

Voici quelques conditions préalables à remplir pour le plan de financement :

- dresser votre bilan personnel ;
- établir le plan de développement stratégique de votre entreprise ;
- faire évaluer la valeur marchande de votre entreprise ;
- choisir une équipe d'experts en transfert d'entreprise ;
- élaborer diverses stratégies concernant le transfert de propriété de votre entreprise ;
- évaluer vos besoins financiers personnels ;
- choisir le scénario de transfert de votre entreprise.

Le respect de ces conditions préalables vous permettra de réaliser un montage financier qui respectera vos volontés, assurera votre sécurité financière et sera conforme à vos besoins personnels, familiaux et aux besoins de l'entreprise.

Sept sources de financement :

1. Les fonds personnels du repreneur, c'est-à-dire ses épargnes individuelles, le capital dont il dispose. Le repreneur peut aussi emprunter personnellement au moyen d'une hypothèque sur sa résidence ou ses autres biens. La mise de fonds est souvent principalement utilisée pour l'achat d'un premier bloc d'actions.
2. Un solde de prix de vente que le vendeur est prêt à laisser à l'entreprise et qui lui sera remboursé progressivement en fonction de certaines ententes comme une convention de rachat d'actions sur plusieurs années.
3. Un prêt garanti par un programme gouvernemental.
4. Un prêt sur actifs, pour lequel les actifs de l'entreprise sont donnés en garantie.
5. Un financement subordonné à une autre dette qu'une institution financière accorde à des conditions plus souples que celles consenties pour un emprunt traditionnel.
6. Une débenture, soit un prêt non garanti qui est également assorti de conditions flexibles comme un moratoire sur le remboursement du capital pour un certain nombre d'années, une clause de conversion, etc.
7. Les fonds d'investissement, généralement ceux d'une société de capital de risque, qui devient actionnaire sans prise de contrôle et dont la participation peut être rachetée après un certain nombre d'années, quand la situation financière de l'entreprise le permet.